

Le 18 Juin 1970.

A MM LES CONCESSIONNAIRES

SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XV^e
Capital : 982.666.000 F.
ASSISTANCE TECHNIQUE

87-D

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

NOTE D'INFORMATION N°198
VEHICULES "D" TOUS TYPES
CONSEILS DE REPARATION

Disques et plaquettes de frein en retour de Garantie

REMARQUES GENERALES

Un «broutement» au freinage nécessite souvent l'échange des disques. Ce phénomène se caractérise par une vibration importante de l'ensemble du véhicule, à chaud, à vitesse élevée (au-dessus de 120 km/h. par exemple) et en faible freinage maintenu.

Ce «broutement» est causé par des variations de l'épaisseur du disque sur une même circonférence. Un disque rayé, mais ne présentant pas de défaut d'épaisseur, ne provoque pas de «broutement».

Les essais et contrôles ont prouvé que seuls les défauts d'épaisseur étaient la cause de «broutement».

En aucun cas, les plaquettes de freins ne provoquent ce phénomène, quel que soit leur état de surface et d'épaisseur (sauf en cas d'usure complète).

Seuls, des grincements ou autres phénomènes sonores sont imputables aux plaquettes.

CONTROLE DES DISQUES

Il est possible au retour d'essai, de contrôler les variations d'épaisseur des disques de freins.

Pour cela :

- mettre le véhicule l'avant levé, sur un pont élévateur ou une fosse.
- mesurer en huit points répartis également sur un tour de rotation du disque et sur la même circonférence, l'épaisseur (à l'aide d'un palmer 0-25) du disque nettoyé.

noter les huit cotes trouvées et faire la différence entre la cote mini et la cote maxi.

1) si cet écart ne dépasse pas 0,02 mm, il est conseillé de rectifier le disque sur place.

2) si cet écart dépasse 0,02 mm, il faut remplacer le disque.

REMARQUE

Dans le cas d'échange de disque pour broutement, il n'est pas obligatoire de remplacer les plaquettes, celles-ci n'étant pas en cause.

FREINAGE INEFFICACE.

Celui-ci peut être dû à un glaçage superficiel des disques et plaquettes de freins.

Il est possible d'éliminer cet état de surface en procédant de la façon suivante :

1) Déposer les plaquettes de frein et les toiler sur un marbre ou toute autre surface plane (si nécessaire extraire les « inclusions » de corps étrangers des garnitures).

Souffler à l'air comprimé pour éliminer les particules abrasives.

2) Toiler les disques en les faisant tourner à la main. Souffler à l'air comprimé pour éliminer les particules abrasives.

3) Remonter les plaquettes de freins.

NOTE IMPORTANTE

Après remise en état des freins, pas de freinage violent inutile pendant les cent premiers kilomètres, la longévité et l'efficacité des freins seront ainsi assurées.

Cette préconisation est rappelée au client par une étiquette adhésive placée en tête de la facture, après une remise en état des freins.